Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le
ID : 033-213303126-20231004-2023_10_04_017-DE

ville de PAREMPUYRE

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS
LE QUATRE OCTOBRE

Extrait du registre des Délibérations
Du Conseil Municipal

DELIBERATION n° DEL.2023.10.04-017

Le quatre octobre deux mille vingt-trois à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la ville de Parempuyre, légalement convoqué, s'est réuni en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Béatrice de François, Maire.

Le nombre de Membres :
En exercice : 29 *Présents : 19* *Votants : 26*

Secrétaire de Séance : Nicole FLOIRAC

OBJET : CREATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME / CREDIT DE PAIEMENT – AP / CP 2023 : REHABILITATION DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL ET DU POSTE DE POLICE MUNICIPAL

NOMS - Prénoms	Présents	Excusés	Non Excusés	Procuration à :
de FRANÇOIS Béatrice	X			
DERVIEUX Benjamin	X			
PONS Annie	X			
PIALLEPORT Thierry	X			
TURBÉ Roselyne	X			
SAUX Brigitte	X			
VERDIER Marc	X			
FLOIRAC Nicole	X			
BRIC Jean-François	X			
VALLEJO Annie	X			
DEL-POZO Irma	X			
GUILBAULT Nicky	X			
VINCE Bernard	X			
DURAND Catherine	X			
ROZE Benjamin		X		PIALLEPORT Thierry
MARTINEZ-CAZABAT Fabienne		X		PONS Annie
BREGILLE Jean-Luc		X		DE FRANCOIS Béatrice
LUTARD Sandrine		X		VINCE Bernard
DELPLANQUE Emmanuel		X		SAUX Brigitte
DUPUY Pauline	X			
SEINTIGNAN Jean-Michel			X	
GREILH Jean-Philippe			X	
LAGARRIGUE Henri	X			
AMRA Julia	X			
DOS SANTOS Roméo			X	
PIGEAT Stéphane		X		FARTHOUAT Jean-Marc
LALANNE Nicole		X		CHARTIER Marie-Laetitia
FARTHOUAT Jean-Marc	X			
CHARTIER Marie-Laetitia	X			

Envoyé en préfecture le 06/10/2023
Reçu en préfecture le 06/10/2023
Publié le
ID : 033-213303126-20231004-2023_10_04_017-DE

DELIBERATION n° DEL.2023.10.04-017 : CREATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME / CREDIT DE PAIEMENT – AP / CP 2023 : REHABILITATION DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL ET DU POSTE DE POLICE MUNICIPAL

Rapporteur : M. Benjamin DERVIEUX

Par délibération du Conseil municipal DEL.2023.10.04-016 il a été décidé de mettre en place une gestion des investissements pluriannuels sous forme d'AP/CP. Aujourd'hui, il est proposé au Conseil municipal de délibérer sur la mise en place d'une AP/CP pour le projet de réhabilitation du Centre Technique Municipal et du poste de Police Municipale.

Le coût estimatif de cette opération est de 1 455 000 € TTC.

CP dépenses / Crédits budgétés	2023	2024	2025	TOTAL
Honoraires maitrise d'œuvre	30 000 € TTC	35 000 TTC €	20 000 € TTC	**85 000 € TTC**
Travaux bâtiment PM	0 €	350 000 € TTC	0 €	**350 000 € TTC**
Travaux bâtiment CTM	0 €	800 000 € TTC	200 000 € TTC	**1 000 000 € TTC**
Aménagement des locaux	0 €	0€	20 000 € TTC	**20 000 € TTC**
TOTAL	**30 000 €**	**1 185 000 €**	**240 000 €**	**1 455 000 €**

Le plan de financement sera finalisé après approbation du programme et sollicitation des financeurs éventuels. Toute nouvelle modification sera présentée dans le cadre du bilan annuel des AP/CP.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article R2311-9,

Vu la délibération DEL.2023.10.04-016 autorisant la mise en place d'une gestion des investissements – Autorisation de Programme et Crédits de Paiement,

Après avoir entendu l'exposé des motifs de M. Dervieux,

Après en avoir délibéré,

Autorise Mme le Maire ou son représentant à ouvrir l'autorisation de programme et crédits de paiement AP/CP 2023-01 : réhabilitation du Centre Technique Municipal et du poste de Police Municipale.

Autorise Mme le maire ou son représentant à engager, liquider et mandater les dépenses de l'opération ci-dessus à hauteur des crédits de paiement.

Adopte à **l'unanimité (26 voix pour).**

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

MAIRIE DE PAREMPUYRE * 33 (Gironde) *

Fait et délibéré à Parempuyre,
Le 04 octobre 2023

Béatrice de FRANÇOIS
Maire de Parempuyre